

## Conclusion du Comité.

M. le Président: Notre long travail peut être ainsi résumé:

- 1° Inégalités dans la répartition des charges publiques;  
Remèdes à ces inégalités;
- 2° Abus et Remèdes à ces abus;
- 3° Représentant des bahutu;
- 4° Muhutu racial et social;
- 5° Impartialité du Mwami;
- 6° Délégués des bahutu ou pétitionnaires.

Il est temps de songer, sans toutefois retourner en arrière, à la conclusion générale de notre travail.

Mais, rappelez-vous, le résumé donné plus haut concerne principalement, comme on peut le voir, la situation des bahutu. Notre travail ne serait pas complet, si nous n'envisagions également la situation des batwa. Je mets en discussion la question " mutwa ".

Voulez-vous étendre tout ce que nous avons dit à la situation des batwa, ou bien faut-il en ouvrir d'autres débats?

M. Bicamumpaka: Tout ce que nous avons dit, nous l'avons dit pour tout munyarwanda. Nous avons vu qu'une seule race a le monopole en tout, nous voulons l'entente, nous n'excluons pas le mutwa.

M. Mulindahabi: Il se trouve au Rwanda 3 races: Abatutsi 14%, Abahutu 83% et c'est ce grand pourcentage qui est oublié, Abatwa 1%. Ce minime pourcentage a une avance en quelque sorte, sur les bahutu; les batwa ont un représentant auprès de notre Roi. Je me demande si vous voulez dire que le muhutu doit attendre le mutwa pour avoir sa situation actuelle améliorée.

M. le Président: Je crois que vous m'avez mal compris, j'ai demandé s'il faut:

- 1° étendre les discussions faites sur la situation raciale des bahutu, sur la situation sociale des Bahutu.
- 2° ouvrir une autre discussion spéciale à la situation sociale des batwa.

M. Niyonzima: Pour répondre à la question du Président, je maintiens mon intervention de tantôt, et la répète: puisque le Rwanda est composé de trois races, ces trois races doivent participer également aux affaires de leur pays. Il appert donc que tout ce qui a été dit jusqu'ici doit s'appliquer aussi aux batwa. Je ne juge pas nécessaire d'ouvrir une autre discussion sur la situation des batwa.

M. l'Abbé Kagiraneza: reprend son intervention de tantôt qui estime qu'il est inopportun d'étudier maintenant le problème mutwa. Il doit faire l'objet d'une étude à part.

M. le Président: Je trouve judicieuse l'intervention des membres qui demandent que tout ce que nous avons dit jusqu'ici au sujet des bahutu, soit étendu aux batwa, vu que ce sont ces membres qui ont présenté des revendications en vue d'obtenir une égale participation aux affaires publiques du Pays; qui interprètent la portée du sens de leur manifeste, ils en ont le droit. Nous constatons d'ailleurs tous que les batwa se trouvent aussi dans des conditions désavantageuses; je ne vois pas pourquoi la commission n'adopterait pas la proposition de certains membres au sens de laquelle tout ce qui a été conclu, soit aussi applicable aux batwa.

M. Bendantunguka: Nous ne mettons pas le mutwa systématiquement au second rang; tout au contraire le mutwa a besoin d'une sollicitude toute spéciale à cause du degré d'infériorité de sa personnalité elle-même. Mais comme le mututsi s'est toujours intéressé et s'intéresse au mutwa, cela ne m'étonnerait pas que le C.S.P. se soit déjà occupé de lui. Je crois donc inutile de revenir en arrière si la question a été traitée.

M. Mungarulire: Je vois tout l'objet de notre étude sous deux aspects: le côté purement muhutu, quant aux doléances qui ont été présentées et le côté social; qui, lui, revêt une importance primordiale, car il en va de l'avenir harmonieux de notre pays. Si je ne mets sur le premier point, effectivement la question mutwa ne doit pas se traiter ici. Par contre comme ces deux aspects sont connexes, qu'il est aussi impossible de les séparer, c'est au Comité de juger si le côté social de la question

est à traiter également et dans l'affirmative la question mutwa tout indiquée ici, car il faut voir chez les trois races, comment par une répartition équitable, par une entente qui ne souffre pas de séparation, nous réaliserons notre plus grand objectif d'union de tous les banyarwanda.

M. le Président: Tout en appuyant le membre Niyonzima je rappelle à la Commission que la question vise les trois races du Pays et que même la lère note relative à cette question qui d'après la rectification de M. Habyarimana au Conseil Général du Ruanda-Urundi a été appelé improprement "Manifeste des bahutu" s'appelle plutôt "Note sur l'Aspect social du problème racial indigène au Ruanda".

Suite à cette dénomination et à l'interprétation des membres des signataires, je trouve que la question batwa peut être traitée dans cette Commission qui en somme, s'occupe des trois races.

M. Bicamumpaka: M. l'Abbé vient de dire que lors de sa 13e session le C.S.P. a proposé une commission spéciale qui étudierait le problème mutwa, nous autres avons parlé jusqu'ici de totu manyarwanda. Ce que je préconise est qu'au sein du C.S.P., il y ait une Commission permanente qui soit chargée d'étudier les relations humaines entre les races existantes au Rwanda et non uniquement la situation des batwa.

Avant de cloturer la session finale du Comité le 7/6/1958, le Président demande aux membres de faire confiance du Secrétaire et rapporteur du Comité, chargé de la rédaction du compte-rendu des séances tenues par le Comité,

Le Président:  
(sé) BAGIRISHYA Cl.-

Le Rapporteur  
(sé) MUNGARULIRE P.-